

La santé des détenus est enfin mise à l'agenda politique

■ Elle relève toujours du SPF Justice. La Région wallonne, en charge de la prévention, s'empare du problème.

La prison nuit gravement à la santé. Un travail de recherche effectué pendant plusieurs mois par l'Association de visiteurs francophones de prison de Belgique montrait, en février 2015, l'impact négatif de l'enfermement sur l'état sanitaire des détenus. L'ASBL avait recueilli les expériences des visiteurs dans la plupart des établissements pénitentiaires de Bruxelles et de Wallonie.

Malgré la bonne volonté des médecins et autres soignants qui travaillent derrière les barreaux, avec des moyens plus qu'étriqués, les conditions de vie (surpopulation, promiscuité, hygiène déplorable, cohabitation avec

des fumeurs, circulation de stupéfiants et de médicaments, bruits, stress, agressivité...) compromettent la santé des personnes détenues.

Des patients pas encore comme les autres

Jusqu'il y a peu, cette problématique ne semblait pas fort intéresser le monde politique. Les soins de santé en prison relèvent toujours du service public fédéral Justice. Le ministre Koen Geens (CD&V) a chargé une équipe de chercheurs du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) d'étudier le coût de l'intégration des soins de santé pénitentiaires dans le système de soins de santé "réguliers". Quand le rapport lui sera remis, il pourra envisager de transférer effectivement cette matière vers le SPF Santé. Pour que les détenus qui ont des soucis de santé soient d'abord considérés comme des patients – ils sont aujourd'hui vus d'abord comme des prévenus, des condamnés ou des internés.

On n'y est pas encore. Mais le dossier bouge. Notamment au niveau de la Région wallonne. La promotion de la santé en milieu carcéral – et donc la prévention – est une compétence qui a été régionalisée suite à la 6^e réforme de l'Etat. Le ministre Maxime Prévot (CDH), en charge de la Santé et de l'Action sociale, a reçu mercredi un rapport de la députée Véronique Salvi (CDH) sur la question.

"C'est aberrant!"

Les détenus bénéficient de soins (gratuits) prodigués par les équipes médicales (médecin généraliste, infirmier, dentiste, kiné, psychiatre...). Mais ces équipes sont rare-

ment complètes; il y a un turnover important et il est souvent impossible, par manque de

temps, d'organiser des réunions d'équipe, note la députée CDH dans son rapport.

"Les médecins et les infirmiers ont rarement le temps de faire de la prévention", ajoute-t-elle. Le Service éducation pour la santé (SES) et Modus Vivendi (accompagnement des usagers de dro-

gues), bien implantées dans les établissements pénitentiaires de Wallonie, font un boulot important pour la diffusion de brochures d'information adaptées, la distribution de préservatifs, etc. Mais ces ASBL se sentent bien seules... "Lors de la majorité de mes visites, j'ai constaté que le personnel médical n'avait jamais rencontré les équipes du SES et ignorait même jusqu'à leur existence! C'est absolument aberrant!", note Véronique Salvi.

Il y a, de fait, du pain sur la planche.

An. H.

"Les médecins et les infirmiers ont rarement le temps de faire de la prévention."

VÉRONIQUE SALVI
Députée CDH.